

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie NOVA

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie NOVA domiciliée 12 impasse Saint Honoré Bertin – 93100 BAGNOLET pour une représentation au théâtre l'Eclat le 19 mars 2022 pour un montant de 5.275 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 3 mai 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine